

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2019

Présents : MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, C Vachez, L Thomas, Yves Charliot, R Duchez.

Absent excusé donne pouvoirs à MT Dosson : Y Lionard. Absente excusée : C Esparvier. Absent : D Burrelier

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

VALIDATION DE LA RÉALISATION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire présente l'emplacement choisi par quelques élus, après une visite au cimetière. Les travaux pourraient débuter en janvier. Mr le Maire a sollicité une subvention auprès du département.

CHOIX IMPLANTATION D'UN DÉFIBRILLATEUR « CARDIO-SECOURS »

Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur DEA entièrement automatique, avec accessoires, kit signalétique, boîtier extérieur, formation aux gestes qui sauvent.

Pour un montant de 1 790€ HT. Un contrat d'entretien est prévu pour un montant de 169€ tous les 2 ans.

Le conseil municipal valide le choix de l'emplacement : sur la face Nord de la Mairie, en face de la salle du Chevalard.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 FOREZ-EST

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2018 de Forez Est du 25 septembre 2019.

Après délibération le CM valide ce rapport.

ADHÉSION FOREZ-EST AU SERVICE DE REMPLACEMENT PROVISOIRE SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a mis en place un service de remplacement de secrétariat.

Cette secrétaire peut intervenir pour diverses raisons (surcharge de travail, arrêt etc..) auprès des communes de Forez Est.

Le coût de cette intervention est de 168€ pour une journée de 6 heures de travail.

Après délibération le CM accepte de valider cette convention.

CONVENTION FOREZ-EST POUR RÉSERVATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de Forez Est, sur la possibilité de louer un radar pédagogique, sur 4 semaines pour un montant 200€.

A l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas signer la convention pour l'utilisation d'un radar.

VOIRIE 2020 DEMANDE DE SUBVENTION

Comme décidé lors de la précédente réunion, Mr le Maire présente 2 devis pour la réalisation des travaux de voirie. La réfection du chemin de l'Ovize et l'enrobage de l'impasse de la Goutte par l'entreprise Eurovia, pour un montant total de 20 551€ HT. Le conseil municipal accepte ces devis et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental.

RÉVISION TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs communaux votés en 2019 pour 2020 et faire en revanche quelques rectifications et suppléments concernant l'assainissement, suite à la création et en service, du réseau assainissement « La Roche ».

Après délibération, le Conseil Municipal valide les tarifs pour 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal :

- Prend connaissance de la demande de subvention auprès du département et de la région pour le terrassement et l'aménagement de l'espace loisirs, pour un montant total de 51 344€ HT.
- Prend connaissance de l'analyse en cours, y compris les prélèvements, des sédiments du Riou pour un montant de 641€HT.
- Valide l'adhésion au service de protection du patrimoine numérique « sauvegarde des données » et compatible avec RGPD, moyennant un coût mensuel de 85€ HT d'une durée de 63 mois auprès de la Société Equinox.
- Valide le devis réalisé par l'entreprise BAROU de Feurs, d'un montant de 1 215€HT pour l'aménagement du virage, chemin des Mûres, afin de faciliter le passage du transport scolaire occasionnel.
- Prend connaissance du courrier en date du 22 novembre de Mme NOULLET, de la Direction Départementale des Territoires, concernant l'aménagement de la parcelle ZB 24.
- Valide l'animation prévue le 1 février à la salle du Chevalard, sur le thème du jeu, organisée par la ludothèque de la Com Com Forez Est. Le conseil Municipal ne souhaite pas financer une animation facultative supplémentaire proposée.
- Prend connaissance du devis de réparation des dégâts survenus dans la salle s'élevant à la somme de 752.16€TTC, transmis à la compagnie d'assurance GROUPAMA.